

Réseau Meilleur départ de Toronto

Mandat

VISION

Vision de l'Ontario pour les enfants

Une province où les enfants et les jeunes ont les meilleures chances de réussite et réalisent leur plein potentiel.

Vision du programme Meilleur départ

Les enfants de l'Ontario seront prêts à apprendre et à exceller au moment où ils commencent leur première année.

Chaque enfant a le droit, indépendamment du statut socio-économique de sa famille et de sa communauté, d'avoir une enfance épanouie qui lui permette de devenir un adulte sain, équilibré et productif. (Adopté par le Conseil municipal de Toronto, novembre 1999)

PORTÉE

Le Réseau participera à la création d'un système intégré et exhaustif de services d'aide aux familles et à leurs enfants, qui comprendra des dispositions pour les enfants ayant des besoins particuliers de la naissance à l'âge de douze ans. La portée de cette initiative est aussi large que possible pour cette tranche d'âge et couvre toute la gamme de services de santé et d'éducation, de soutiens sociaux et de services à l'enfance. Les volets essentiels de la planification comprennent l'équité d'accès, l'emplacement des services, l'abordabilité, l'adaptation à l'âge et la souplesse des heures d'ouverture.

MANDAT

- Offrir des conseils pour la planification et la surveillance du programme Meilleur départ;
- surveiller, après les avoir identifiés, les problèmes liés aux services, aux politiques, aux ressources et au système pendant l'élaboration de la première étape du plan de mise en oeuvre intégré du programme Meilleur départ qui s'adresse aux familles et à leurs enfants, des soins prénatals à la transition à l'école;
- établir des liens intersectoriels pour améliorer l'intégration et l'échange et le partage de l'information.

Pour y parvenir, il faudra :

- reconnaître les rôles et responsabilités de chaque partenaire;
- communiquer de façon ouverte et claire;
- faire régulièrement le point sur les attentes, les inquiétudes et les conflits d'intérêt;
- responsabilité mutuelle
- préparer des protocoles et une entente visant la coordination des services.

Pour remplir le mandat du Réseau Meilleur départ, les membres devront :

- établir des liens avec les structures et/ou les organismes de planification connexes déjà en place;
- faire appel aux systèmes de services clés existant dans la communauté;
- encourager la participation des parents, les fournisseurs de service et la communauté de façon significative;
- identifier les mécanismes communautaires qui faciliteront la planification et la réalisation du plan Meilleur départ: Vision de l'enfance de la Ville de Toronto;

- concevoir des stratégies de sensibilisation pour obtenir la participation des communautés isolées et/ou qui ne participent habituellement pas à ce genre de planification ou de prestation/d'utilisation des services;
- s'assurer que tous les intervenants sont représentés équitablement dans les sous-comités, notamment les parents/fournisseurs de soins, les fournisseurs de services financés par le gouvernement, le secteur des affaires, et les organismes de bienfaisance, de services et bénévolat;
- reconnaître et travailler dans les limites du mandat législatif de chaque secteur.

PRINCIPES

La mise en oeuvre du Plan Meilleur départ : Vision de l'enfance de la ville de Toronto s'appuiera sur les principes énoncés ci-dessous.

Le plan :

1. illustrera la volonté de la municipalité, des conseils scolaires locaux, des parents, de la communauté et des fournisseurs de services de travailler ensemble afin d'offrir des programmes efficaces et coordonnés aux enfants et à leurs familles pendant la petite enfance;
2. sera offert en milieu communautaire et répondra aux besoins identifiés dans la communauté;
3. reconnaîtra la diversité des enfants, des familles et de leurs besoins, et prévoira la mise en place d'un vaste réseau de services et de soutiens communautaires pour répondre rapidement aux besoins cernés dans les quartiers;
4. encouragera l'équité d'accès et la prestation de services adaptés aux enfants grâce à la planification de services intégrés au niveau des quartiers;
5. tablera sur les atouts, les capacités et l'expertise des services déjà en place (p. ex., par l'établissement de liens, par la collaboration et le partage des ressources avec et entre les fournisseurs locaux de services à la petite enfance) et comblera les lacunes en matière de services.

ACTIVITÉS CLÉS

D'ici l'année 2016, le plan Meilleur départ de Toronto mettra en œuvre la Vision de l'enfance de la ville de Toronto dans l'intérêt des jeunes enfants et de leur famille. Il vise à :

- Identifier les politiques, ressources et problèmes de systèmes ainsi que les lacunes
- Créer un système exhaustif de services qui appuie les enfants et leur famille et
- comporte des plans spécifiques en vue de répondre aux besoins des populations
- francophone et autochtone ainsi que des enfants de la naissance à l'âge de douze ans qui ont des besoins particuliers
- Chaque fois que c'est possible, donner accès à tous les enfants et à leur famille à des carrefours communautaires/de quartier qui sont situés dans ou reliés à des écoles élémentaires
- Accroître l'accès à un continuum de services de dépistage et d'intervention précoces
- Encourager les parents à participer à l'apprentissage et au développement de leur enfant tout en s'acquittant de leurs responsabilités professionnelles, scolaires,
- familiales et communautaires
- Mesurer les résultats des enfants au moyen de l'Instrument de mesure du Développement de la petite enfance et d'autres outils d'évaluation afin d'identifier les
- tendances, les besoins et les orientations futures des programmes et services destinés
- aux jeunes enfants

Source : Plan Meilleur départ : Vision de l'enfance de la ville de Toronto (janvier 2006)

MEMBRES

Le Réseau Meilleur départ sera formé de représentants des secteurs de services ci-dessous :

1 représentant + 1 remplaçant pour chaque secteur

- Services autochtones
- Programmes canadiens de nutrition prénatale/programme d'action communautaire pour les enfants
- Comité consultatif des services de garde d'enfants
- Bien-être de l'enfance (1 représentant pour les 4 organismes de protection de l'enfance)
- Santé mentale des enfants (0 à 6 ans)
- Gestionnaires des services municipaux consolidés de la division des Services à l'enfance
- Éducation - 4 conseils scolaires et une autorité scolaire
 - Commission scolaire de Toronto
 - Commission scolaire catholique de Toronto
 - Conseil scolaire de district du centre-sud-ouest
 - Conseil scolaire de district catholique centre-sud
- Services en français
- Association de garde d'enfants en résidence privée
- Ministère des services à l'enfance et à la jeunesse – Région de Toronto
- Ministère de l'éducation – Bureau régional
- Comité consultatif pour enfants à besoins particuliers
- Centres de développement de la petite enfance de l'Ontario - Réseau de Toronto
- Coalition pour l'amélioration de la garde d'enfants de Toronto
- Centres de santé communautaires de Toronto
- Programmes de ressources familiales de Toronto
- Division des parcs, de la foresterie et des loisirs de Toronto
- Santé publique de Toronto
- Conseil des bibliothèques publiques de Toronto
- Division des foyers d'accueil, du logement et du soutien de Toronto
- Centraide
- Parents : Le Réseau va offrir plusieurs occasions de consulter et de demander l'avis des parents

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Il en incombe aux membres du Réseau de s'assurer qu'un représentant désigné ou qu'un substitut assiste aux réunions de Réseau pour que le secteur soit représenté à la table de Réseau et pour faciliter la diffusion constante d'information entre le Réseau et le secteur.

Les rôles et responsabilités subséquentes des secteurs représentés au Réseau sont énumérés dans l'Accord de partenariat du Réseau Meilleur départ, signé par les partenaires signataires le 23 octobre 2006, et par les membres généraux du Réseau au printemps 2007.

STRUCTURE DU RÉSEAU

1. Fréquence

Les réunions auront lieu chaque deux mois ou tel que déterminé par le plan de travail. En plus des réunions régulières, des réunions spéciales pourront être organisées par le Président pour discuter d'autres sujets.

2. Quorum

Les effectifs du Réseau sont par secteur. Chaque secteur sera représenté par seulement 1 membre ou 1 substitut. Le quorum sera une majorité de tous les secteurs.

3. Prise de décision

Les membres vont travailler en vue d'un consensus de prise de décision.

4. Président

Le Réseau sera co-présidé par le CMSM, Directeur général, Services à l'enfance et par un représentant communautaire. Les représentants communautaires seront élus par les membres du Réseau pour un mandat de deux ans et pourront rester à ce poste pendant deux mandats consécutifs.

5. Règlement des différends

Les membres s'efforceront de régler leurs différends en suivant les procédures normales de gouvernance du Comité et en s'en remettant à leur président. S'il n'est pas possible de régler un différend, le président pourra demander au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse de trancher.

COMITÉS SPÉCIAUX

Les sous-comités et les groupes de travail pourront être établis sur une base spéciale selon les besoins. Les membres du Réseau peuvent recommander des membres éventuels.